

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ST JACQUES DE NEHOU
DU 29 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente le conseil municipal de Saint-Jacques-de-Néhou, dûment convoqué le 22 septembre 2020 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Françoise LEROSSIGNOL, maire.

Présents : Mme Françoise LEROSSIGNOL, M. Johany TRAVERS, M. Christian LAJOIE, Mme Christine HAMEL, Mme Lydie DEVIES, M. Frédéric MARIE, Mme Adeline MAUGER, M. Jean-Louis TRAVERS, M. Nicolas VAUDREVILLE, M. Jean-Paul LEBREDONCHEL, Mme Corine HAMEL.

Absents excusés : M. Julien LEMIERE, Mme Isabelle BOISSET, M. Jérôme CHIRON, Mme Sophie COURBARON

Secrétaire de séance : MME Christine HAMEL

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Affichage convocation : 22 09 2020

Affichage compte rendu : 07 10 2020

1. COMPTE RENDU DU 25 AOUT 2020

Après lecture, le compte rendu du 25 août 2020 est adopté à l'unanimité.

2. DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, donne acte à Madame le maire des décisions suivantes qu'elle a prises dans le cadre de la délégation reçue le 23 mai 2020 :

➤ Décision n°12

Retenir le devis de M. Armel MIGNOT menuisier à Saint Sauveur le Vicomte pour la fourniture et la pose de grilles de ventilation dans la porte et sur la toiture du local à vélos de l'école d'un montant de 149,80 € HT soit 179,76 € TTC

➤ Décision n°13

Accepter le devis de SAS SONOLUX de Cherbourg-en-Cotentin d'un montant de 1670 € HT et de 2004 € TTC annuel pour la location de motif d'illuminations de fin d'année (renouvelable trois fois).

3. ELECTION DELEGUE ACTIVE

Afin de permettre le maintien à domicile des personnes âgées l'association ACTIVE de Saint Sauveur le Vicomte assure le portage de repas chauds sur tout le territoire du pôle de proximité. La commune bénéficiant des services de l'association, il convient de nommer un délégué. M. Johany TRAVERS, candidat, est élu à l'unanimité.

4. PROGRAMME TRAVAUX EGLISE 2EME TRANCHE

Le conseil municipal a décidé, lors de la séance du 19 décembre 2019, de poursuivre le programme de rénovation de l'église, prévu sur trois années, en réalisant en 2020 les travaux concernant la maçonnerie extérieure, la rénovation des vitraux et les espaces verts.

Compte tenu du montant des travaux et en application du code des marchés publics, madame le maire propose de procéder à la consultation des entreprises selon la procédure adaptée et présente le dossier préparé par M. Watrin, maître d'œuvre.

Le marché est décomposé en trois lots :

- Maçonnerie traditionnelle pierre en extérieur,
- Restauration de vitraux
- Espaces verts, cheminements, plantations

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise madame le maire à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée et à signer toutes les pièces nécessaires;
- Retient le devis de Régie Ouest pour la parution papier et dématérialisée d'un montant de 365,74 € TTC (304.78 € HT)

5. LOGEMENTS COMMUNAUX : COMPTE-RENDU VISITE

La commission « bâtiments » a procédé à la visite des trois logements communaux le 5 septembre et a constaté que différents travaux d'entretien devaient être réalisés :

Logement école : vidange de la fosse toutes eaux (commune avec l'école), réparation d'une fuite d'eau au chauffe-eau, rampe d'escalier à fixer, remplacement du cabanon de jardin.

M. Jean-Paul LEBREDONCHEL propose de se charger de collecter des devis pour la fourniture d'un cabanon.

Logement mairie : Détecteur de fumée à remplacer, bac de douche fissuré (dalle ?).

Logement du presbytère : Dégager le lierre sur le cabanon, élaguer la haie, joint et tablette de fenêtre à changer, installer un support de douchette à la baignoire, matérialiser les tampons de la fosse.

Madame le maire est autorisée, à l'unanimité, à contacter différents artisans pour procéder à ces réparations.

6. MAM

Chantier : les travaux suivent leur cours. Le planning prévoit une fin de chantier le 30 juin.

Association : La MAM va être louée à une association de trois assistantes maternelles qui pourront disposer de 12 agréments pour la garde de jeunes enfants.

Deux associations qui ont déposé un dossier en mairie vont être recontactées pour confirmer leur candidature et un rappel dans la presse va être fait.

7. MISE A DISPOSITION DE LA SALLE

Afin de soutenir la vitalité des associations, madame le maire propose de leur mettre, à nouveau, la salle à disposition, notamment pour les activités sportives.

Les toilettes et la cuisine étant utilisées pour la cantine, elles ne seront pas accessibles.

Elle présente un projet d'arrêté municipal qui reprend les mesures sanitaires à appliquer et qui

impose la désignation d'un « responsable COVID 19 » lors de l'utilisation des locaux.

Après délibération, le conseil municipal, par sept voix pour, trois abstentions et une contre décide de mettre la salle à disposition des associations pour les activités sportives. La location aux particuliers reste suspendue.

8. DEMANDES DE SUBVENTION

Il n'est pas donné suite à la demande de subvention présentée.

9. FORMATION DES ELUS

Un droit individuel à la formation (DIF) pour les élus locaux (percevant ou non une indemnité) a été instauré par la loi n°2015-366 du 31 mars 2015. Il est financé par une cotisation de 1% sur les indemnités de fonction. 20 heures peuvent être mobilisées par élu dès le début du mandat et un plan de formation doit être établi.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de réfléchir individuellement aux souhaits de chacun et de reprendre ce sujet lors d'une prochaine séance.

10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Stade : Deux extincteurs ont été posés.

Cantine : le four a été réparé.

MAM : prochaine réunion de chantier le 8 octobre à 14h30.

Routes : La commission va procéder à une tournée d'inspection afin de programmer les travaux nécessaires.

CLECT : M. christian LAJOIE a assisté à la première réunion de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

SDEM : M. Frédéric MARIE, délégué précise que le SDEM a modifié ses statuts pour permettre l'adhésion des EPCI.

Réverbères : M. johany TRAVERS indique que plusieurs réverbères ne fonctionnent pas. Le SDEM va être contacté.

Elagage : Mme Corine HAMEL rappelle que l'élagage des chemins ruraux était prévu. M. Jean-Paul LEBREDONCHEL signale l'état d'humidité de la route de la pinte dû au défaut d'élagage à réaliser par les riverains.

La préparation des courriers correspondants est en cours. Les travaux nécessaires pourraient être facturés aux propriétaires récalcitrants.

Circulation : Mme Christine HAMEL signale le manque de visibilité pour le respect de la priorité à droite au croisement entre la RD42 et la place de l'église.

La séance est levée à 23h30